

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20260128-D_28-01-2026_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2026
Publication : 03/02/2026

Délibération n°28-01-2026-004

7.1 Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du Mercredi 28 janvier 2026

Date de convocation	22 janvier 2026
Date d'affichage	22 janvier 2026

Membres en exercice	55
Membres présents	42
Votants	49 (dont 7 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 28 janvier 2026 à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes au Luart, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 39 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Didier TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN.

Etaient représentés : 3 - M. Joël CIRON représenté par Marianne BLOT-ANDRE, M. Jean-Yves HERMELINE représenté par M. Jacques BARBIER, M. Jean-Pierre TORCHÉ représenté par Mme Isabelle RIBOT.

Pouvoirs : 7 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE, M. Guy CHEVAUCHER ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, M. Xavier TERRIER ayant donné pouvoir à Mme Marie-Line LEDRU, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSEL ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT.

Etaient excusés : 6 - M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, Mme Delphine LETESSIER, Mme Myriam MORAND, M. José PLANS, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Secrétaire de séance : M. Alain CRUCHET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

BUDGET : INVESTISSEMENTS ANTICIPES 2026

Le Conseil de communauté,

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant l'engagement de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif,

Vu le rapport du Président présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances,

Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que l'alinéa 3 de l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif, sur autorisation de l'organe délibérant et avant le vote du budget primitif, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

EST INFORME du montant maximum de 266 730 € pour lequel le Conseil communautaire peut autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'équipement selon le détail ci-après :

	Intitulés	Crédits ouverts 2025 (BP + DM) Hors AP/CP	Maximum d'ouverture autorisé pour 2026
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	82 649 €	20 662 €
chapitre D 204	Subventions d'équipement versées	704 758 €	176 190 €
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	184 174 €	46 044 €
chapitre D 23	Immobilisations en cours	95 340 €	23 835 €
	TOTAL	1 066 921 €	266 730 €

DECIDE de procéder sur le budget général, à la réalisation des investissements anticipés suivants :

	chapitre D 20	chapitre D 204	chapitre D 21	chapitre D 23	compte
Frais de publication dans le cadre des marchés publics	2 500 €			2 500 €	2051 / 2313
Frais d'impression et de publication pour le PLUi et le RLPI	500 €				202
Etude de faisabilité station BioGNV Coutier	10 000 €				21621
Raccordement électrique bâtiment 3 rue du Moulin à Tan				5 000 €	2313
TOTAL	13 000 €	0 €	0 €	7 500 €	

AUTORISE le Président ou son représentant à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 49

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 28 janvier 2026

Pour extrait conforme

Le 29 janvier 2026

Le Secrétaire de séance


M. Alain CRUCHET

Le Président


M. Didier REVEAU